

*Questions orales*

**M. Richardson:** Monsieur l'Orateur, je crois qu'il faudrait bien éclaircir le sens des mots prononcés. Je ne crois pas qu'il ait laissé entendre qu'il s'agissait de dispositifs d'écoute.

**M. Broadbent:** Il a dit que si.

**M. Richardson:** Je crois que le commandant expliquait que le travail qu'il accomplissait et auquel il se préparait pourrait servir à diverses fins, par exemple: découvrir des ressources, des épaves de navires ou des avions abattus, et qu'il n'était pas impossible non plus qu'on s'en serve pour découvrir des dispositifs électroniques s'il s'en trouvait là. Il parlait d'une possibilité mais n'affirmait pas qu'il y en avait ni qu'il les avait vus.

\* \* \*

[Français]

**L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE**

LE TÉMOIGNAGE DU JUGE LAMER DEVANT LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LE CRIME ORGANISÉ—ON DEMANDE L'ASSURANCE DE L'INTÉGRITÉ DU NOUVEAU PRÉSIDENT

**M. René Matte (Champlain):** Monsieur le président, ma question s'adresse au ministre de la Justice.

Est-ce que le ministre de la Justice a eu des communications avec son sous-ministre, et a-t-il demandé à ce dernier un rapport complet au sujet de la teneur du témoignage de M. le juge Antonio Lamer devant la Commission d'enquête sur le crime organisé? Dans l'affirmative, est-ce qu'il peut rassurer la Chambre au sujet de l'intégrité du nouveau président de la Commission de réforme du droit au Canada?

[Traduction]

**L'hon. Ron Basford (ministre de la Justice):** Monsieur l'Orateur, comme je le disais à la Chambre plus tôt, mon prédécesseur a discuté de cette question avec le sous-procureur général et j'ai demandé qu'on me communique le rapport dont il a été saisi, mais je ne l'ai pas encore reçu. Je me permets cependant de préciser que je n'ai en ma possession aucune information mettant en doute l'intégrité du président de la commission de réforme du droit.

[Français]

ON RÉCLAME LA TENUE D'UNE ENQUÊTE SUR LE NOUVEAU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DE RÉFORME DU DROIT

**M. René Matte (Champlain):** Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire à l'honorable solliciteur général.

Est-ce que le solliciteur général a été informé des «acquaintances» douteuses du président de la Commission de réforme du droit au Canada, et entend-il ordonner la tenue d'une enquête à ce sujet afin de savoir si oui ou non un homme qui assume des responsabilités aussi lourdes de conséquences entend préconiser de façon dissimulée des réformes susceptibles d'encourager plutôt que de décourager la criminalité?

[M. Broadbent.]

[Traduction]

**L'hon. Warren Allmand (solliciteur général):** Non, monsieur l'Orateur.

\* \* \*

**LES APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES**

LA COMMANDE D'AVIONS LOCKHEED—LE DÉBOURSE  
MAXIMUM DE FONDS PUBLICS—LA POSSIBILITÉ  
D'AVALISATION DU PRÊT PAR LE GOUVERNEMENT

**M. Allan B. McKinnon (Victoria):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Approvisionnement et Services. Au cours des questions précédentes, le ministre de la Défense nationale n'a pas voulu dire quel était le taux d'intérêt que Lockheed versera sur l'emprunt que lui ont consenti les banques canadiennes ni si l'ensemble des paiements au chapitre des intérêts dépasserait les 111 millions de dollars prévus à cet effet par son ministère. Cependant, lundi, le ministre a déclaré aux journalistes que, quelles que soient les clauses négociées entre les banques et Lockheed, le gouvernement ne versera pas plus que le maximum fixé dans le contrat. Le ministre des Approvisionnement et Services pourrait-il dire maintenant à la Chambre quel est ce chiffre et déposer une copie du contrat comme il avait promis de le faire?

**L'hon. Jean-Pierre Goyer (ministre des Approvisionnement et Services):** Monsieur l'Orateur, nous avons négocié avec Lockheed le montant maximum des frais que le gouvernement fédéral prendra à sa charge, et cet engagement est incorporé au contrat, qui est en ce moment détenu par fidéicommis. Naturellement, si les négociations entamées avec les banques canadiennes aboutissent, le contrat entrera en vigueur, et nous le déposerons à la Chambre. L'arrangement conclu avec Lockheed stipule que, dans le cas où elle pourrait obtenir de meilleures conditions des banques canadiennes, le gouvernement fédéral en bénéficierait, mais, dans le cas contraire, Lockheed devra absorber les frais additionnels et assumer la responsabilité.

**M. McKinnon:** Monsieur l'Orateur, je ne comprends pas pourquoi le ministre ne veut pas répondre à la question et nous dire quel est le taux d'intérêt. Le gouvernement a maintes fois déclaré qu'il ne garantira pas un prêt à la Lockheed, et, pourtant, le ministre a dit à des journalistes lundi que, si la Lockheed faisait faillite, le gouvernement prendrait à sa charge les paiements versés jusqu'à ce moment-là, de sorte que les banques sont protégées dans cette mesure. Si cela n'est pas une garantie du gouvernement, je me demande ce que le mot garantie signifie. Je voudrais que le ministre nous explique comment il se fait que l'engagement de rembourser aux banques les sommes d'argent prêtées à Lockheed n'est pas une garantie.

**M. Goyer:** Monsieur l'Orateur, ce n'est pas plus une garantie que si le gouvernement fédéral finançait une entreprise au moyen d'une affectation de crédits. C'est-à-dire que, si les banques canadiennes courent des risques, c'est une affaire entre elles et la Lockheed, et non avec le gouvernement fédéral. Nous ne garantissons aucun prêt consenti à la Lockheed.